

Conseil scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales

Recommandation sur les critères des jurys de recrutement du CNRS

La remise en cause, par le jury d'admission, des classements des sections du Comité National suscite des réactions vigoureuses : le processus est violent pour les candidat.es « déclassé.es » ou sorti.es du concours et peut être perçu comme un signe de désaveu du travail mené par les jurys d'admissibilité.

Ces déclassements ont conduit, entre autres, à la démission d'une des membres du Conseil.

Afin d'éviter que la crise actuelle ne se reproduise, le CSI de l'InSHS préconise des évolutions.

Il paraît essentiel d'explicitier le fonctionnement et de clarifier les critères des jurys d'admission afin de promouvoir une plus grande transparence qui permette à la communauté scientifique de comprendre les décisions de recrutement. En cela le CNRS mettrait ses pratiques en cohérence avec la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA) qu'il a signée en 2018. Il est important que les critères de recrutement soient l'objet d'une discussion collégiale au sein des instances du Comité National.

Il est indispensable de veiller à la continuité d'un dialogue approfondi à chaque étape des concours de recrutement entre les sections, le jury d'admission et la direction de l'InSHS.

N'est-il pas également possible d'envisager que toutes les sections relevant de l'InSHS soient représentées au sein du jury d'admission ? Chaque dossier ne pourrait-il pas bénéficier de l'expertise de deux rapporteurs ? Cela permettrait d'objectiver davantage les décisions prises.

La transparence des critères d'admission discutés et clarifiés est indispensable, notamment lorsque les jurys d'admission sont amenés à modifier le classement des sections. Ces dernières sont en effet constituées de pairs informés de leurs disciplines dans toute leur diversité, et dès lors les plus à même de reconnaître la valeur d'un parcours et d'un projet scientifiques. Cette transparence ne pourrait que renforcer la légitimité des décisions de recrutement du CNRS.

Le CSI de l'InSHS souhaite également rappeler que la volonté du CNRS de mener une réflexion ambitieuse sur une politique d'égalité des chances dans l'accès aux métiers de la recherche ne peut faire l'économie, au sein même de l'institution, d'une interrogation sur les normes dominantes de définition de « l'excellence ». Cette volonté de diversifier les recrutements implique la prise en compte des conditions sociales d'acquisition des compétences scientifiques et de production de savoir dans des parcours nécessairement variés.



Votée le 1^{er} juillet 2019 à l'unanimité des présents.

Nathalie VIENNE-GUERRIN
Présidente du CSI InSHS

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, Président-directeur général du CNRS
- M. Francois-Joseph RUGGIU, Directeur de l'InSHS
- M. Olivier COUTARD, Président de la section 39 et Président de la CPCN
- Mme Marie-Claude LABASTIE, Secrétaire Générale du Comité National
- M. Pascal BARONE, Président de la section 26
- Mme Isabelle THERY-PARISOT, Présidente de la section 31
- M. Laurent SCHNEIDER, Président de la section 32
- Mme Laure QUENNOUELLE-CORRE, Présidente de la section 33
- M. Nabil HATHOUT, Président de la section 34
- M. Philippe HOFFMANN, Président de la section 35
- M. Jay ROWELL, Président de la section 36
- M. Claude DIEBOLT, Président de la section 37
- Mme Nathalie DANGLES-LUCA, Présidente de la section 38
- M. Didier DEMAZIERE, Président de la section 40
- Mme Catherine LEBLANC, Présidente de la CID 52
- M. Yannick BARTHE, Président de la CID 53
- M. Stéphane BOURDIN, Directeur adjoint scientifique des sections 31,32
- M. Fabrice BOUDIAABA, Directeur adjoint scientifique de la section 33
- Mme Hamida DEMIRDACHE, Directrice adjoint scientifique de la section 34
- Mme Marie GAILLE, Directrice adjoint scientifique de la section 35
- Mme Sandrine LEFRANC, Directrice adjoint scientifique des sections 36 et 40
- M. Patrick PINTUS, Directeur adjoint scientifique de la section 37
- Mme Caroline BODOLEC, Directrice adjoint scientifique de la section 38
- Mme Stéphanie VERMEERSCH, Directrice adjoint scientifique de la section 39